

LE CONSEIL MUNICIPAL EN BREF - lundi 27 janvier 2020

Délégation d'attribution du Conseil Municipal au maire : informations

Il est porté à l'information du Conseil Municipal, que dans le cadre de la délégation attribuée par le Conseil Municipal au maire lors de la séance du 22 avril 2014, la commune va contracter un emprunt auprès du Crédit Mutuel de Bretagne pour un montant de 750 000 euros dont les modalités sont les suivantes : taux fixe 0.68%, durée 240 mois, amortissement progressif.

En outre, une ligne de Trésorerie interactive va être contractée auprès de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire pour un montant de 400 000 euros dont les modalités sont les suivantes : taux fixe 0.70%, durée 12 mois.

Extension d'un élevage porcin sur la commune d'Hillion

L'EARL de la Roche Martin, exploitant un élevage porcin naisseur-engraisseur partiel, présente un projet d'agrandissement (construction d'une extension).

Le permis de construire a été déposé le 2 septembre 2019 et délivré le 17 septembre 2019.

Un avis défavorable est donné par le Conseil Municipal sur ce projet en l'état actuel et l'avis de la Commission Locale de l'Eau est sollicité pour se prononcer sur ce dossier afin d'attester que cette extension puisse se réaliser dans des conditions qui préserveront l'environnement.

Présentation du PRO du groupe scolaire

Des études de PRO ont été menées par le maître d'ouvrage afin d'affiner les plans, coupes, implantations et autres éléments nécessaires à l'arrêt du coût prévisionnel de l'ouvrage.

En parallèle, le mandataire Baie d'Armor Aménagement a procédé aux mesures de radon réglementaires. Des adaptations doivent être faites à la suite de ces relevés.

D'autre part, une recommandation émanant de l'Architecte des Bâtiments de France laisse entrevoir l'opportunité d'un bardage en bois.

Une subvention significative pour ce projet est envisagée dans le cadre du dispositif ORECA (Opération de Rénovation Énergétique en Côtes d'Armor) sous réserve de répondre à un certain nombre de critères environnementaux, énergétiques...

Après révision, le montant global des travaux est estimé à 1 293 500 euros.

La présentation de ce PRO après révision est approuvée ; différentes aides auxquelles peuvent prétendre ce projet seront sollicitées.

Ouverture des données publiques de la commune et adhésion à Dat'Armor

L'adhésion au portail internet Dat'Armor via la charte de partenariat Open Data adoptée par le Conseil Municipal avec le Conseil Départemental des Côtes d'Armor concerne la mise à disposition progressive des données publiques de la commune d'HILLION.

Les informations qui peuvent être concernées par le catalogue Open Data pour la commune d'HILLION sont les données démographiques, la liste des commerçants et artisans, le nombre d'hôtels, le nombre de kilomètres de pistes cyclables, les données GPX des chemins de randonnée...

Syndicat Départemental d'Énergie - demande d'étude de détail pour l'effacement des réseaux

Il a été demandé au Syndicat Départemental d'Énergie 22 de procéder à un chiffrage estimatif d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques, rue de la Tour du Fa, route de la Grandville, rue de Fontreven, rue de la Porte au Roy et rue de l'Hôtellerie.

Le montant à charge de la commune pour la rue de la Tour du Fa et la route de la Grandville est estimé à 106 740 euros (devis Orange en sus).

Le montant à charge de la commune pour les rues de Fontreven, de la Porte au Roy et de l'Hôtellerie est estimé à 155 540 euros (devis Orange en sus).

Syndicat Départemental d'Énergie - remplacement d'un luminaire

Suite à une intervention de l'entreprise chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire de la commune d'HILLION, le foyer 2B 938, situé rue des Peupliers, a dû être déposé considérant son dysfonctionnement.

Le Syndicat Départemental d'Énergie a chiffré à 270 € HT son remplacement.

Création d'un emploi non permanent de cuisinier à temps non complet 17,5/35^{ème} (besoin lié à un accroissement temporaire d'activité)

La volonté de développer la qualité du service proposé par la cuisine centrale, en particulier au niveau des repas confectionnés, avec des produits de qualité et pour répondre à un nombre de pensionnaires qui ne cessent d'augmenter, amène à réfléchir sur la nécessité de renforcer l'équipe en place.

La création d'un emploi non permanent de cuisinier, à temps non complet (17,5/35^{ème}), équivalent à la catégorie C, à compter du 1er février 2020 est validée par le Conseil Municipal.

Emplois saisonniers - Accueil Collectif de Mineurs Sans Hébergement

Considérant que pour les trois périodes de vacances scolaires 2020 (février, avril et octobre), il est nécessaire de renforcer les équipes d'animation pour le centre de loisirs, il est décidé par le Conseil Municipal de recruter, au total, six animateurs saisonniers contractuels à temps complet dans les conditions fixées par l'article 34 de la loi n 84-53 du 26 janvier 1984: deux sur la période du 17 au 28 février 2020, deux sur la période du 14 au 24 avril 2020 et deux sur la période du 19 au 30 octobre 2020.